

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 282 – 07/05/2021

[Retrouvez toutes nos infos sur le site villeysecc.fr](http://villeysecc.fr)

## Le Conseil Municipal du 26 mars 2021



Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu en assemblée volontairement restreinte dans le respect des règles sanitaires imposées.

L'ordre du jour portait principalement sur l'approbation des comptes Administratif et de Gestion 2020, le vote du Budget 2021, des taux d'imposition et des subventions.

Les résultats de l'exercice 2020, au 31 décembre, ont fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 113 312,28 € sur l'exercice (358 068,13 € de recettes pour 244 755,85 € de dépenses), qui s'ajoute au report cumulé des exercices antérieurs, et un résultat d'investissement positif de 6 970,72 € sur l'exercice (125 395,52 € de recettes pour 118 424,75 € de dépenses).

Le bilan des comptes fait ressortir un excédent global de 468 960,03 € au 31 décembre 2020.

Le Budget primitif de la Commune a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 662 931,31 €, et en investissement de 352 073,72 €.

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2020 mais suite à la suppression de la taxe d'habitation, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un coefficient correcteur étant appliqué pour neutraliser la sur ou sous-compensation. Ainsi, le taux communal de taxe foncière sur le bâti voté à 9,78 % en 2020, additionné au taux départemental de 17,24 % en 2020, donne un nouveau taux communal 2021 de 27,02 %, la taxe foncière sur le non bâti restant au taux inchangé de 24,85 %.

Les subventions en faveur des associations ont été votées sur la base de celles de l'année 2020, 7 400 € ayant été alloués sur un montant total voté de 10 000 €.

Ce conseil a également permis de valider le projet de pose de 3 ralentisseurs dans la rue du château d'eau, et l'adhésion à la procédure d'appel d'offre du Centre de Gestion 54 pour le renouvellement d'une complémentaire santé pour les salariés.

L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil municipal est consultable en mairie.

## Repas des Anciens

En raison de la crise sanitaire actuelle, le traditionnel repas des anciens n'a toujours pas pu être organisé pour l'instant.

Soucieux de conserver ce temps d'échange et de partage apprécié par beaucoup, il n'a pas été abandonné mais on attend toujours que toutes les conditions soient enfin réunies pour faire de cette occasion un vrai moment festif.

## Elections des 20 et 27 juin 2021

---

Dans le cadre de la tenue des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, le bureau de vote devant être dédoublé, nous avons besoins d'assesseurs.

Le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité les personnes vaccinées - une seule injection suffit - ou immunisées et, à défaut, de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin.

Les personnes qui souhaiteraient participer à la tenue des bureaux de vote peuvent être prioritaires à la vaccination. Il suffit de s'inscrire à la mairie dès à présent, et avant le 21 mai 2021.

Vacciné ou pas, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Pour tenir compte des contraintes liées au double scrutin - départemental et régional - et aux gestes barrière à respecter, le bureau de vote sera déplacé dans la salle de l'ancienne école - 5 place de l'Eglise

## Inscriptions scolaires

---

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021/2022 sont en cours

- pour l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2018, et pour les enfants nés en 2017 ou 2016 pour lesquels ce serait la première inscription,

- pour l'école primaire de Chaudenay-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2015, et pour les enfants nés entre 2011 et 2014 et pour lesquels ce serait la première inscription.

Si vous n'avez pas reçu directement les formulaires d'inscription pour votre enfant, ils sont disponibles en mairie.



## Cérémonie du 8 mai

---

En respect des consignes préfectorales, la cérémonie du 8 mai ne sera, une nouvelle fois, pas ouverte au public et se déroulera en présence d'un nombre limité de participants (le Maire, les adjoints, le portedrapeau et la personne dévolue à la musique).

## Antenne 4G

---

Un courrier, appuyé par la signature de 120 habitants, a été reçu en mairie pour demander l'abandon de l'emplacement derrière le stand de tir, rue de Maron.

L'équipe municipale continue donc à adapter le projet en fonction des différentes expressions et contraintes, avant de vous le présenter.

## Qualité de l'eau

---

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 6 avril 2021.

La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés »